

PROGRAMME THERMAL DE RECHERCHE CLINIQUE ET SCIENTIFIQUE 2010

**ANNEXE 2 –
Calendrier de mise en œuvre du
Programme thermal de recherche clinique et scientifique 2010**

Juillet 2009 :

Diffusion nationale de l'appel à projets

=====

15 octobre 2009 au plus tard :

Date limite d'envoi par mail (afreth@wanadoo.fr) des avant-projets des dossiers, à confirmer par courrier R.A.R. (**annexe 4**)

=====

31 octobre 2009 au plus tard :

Signification aux postulants de l'éligibilité de leurs projets

=====

31 décembre 2009 :

Date limite de dépôt par les soumissionnaires des projets complets présentés à l'appel à projets, à adresser à l'AFRETH par courrier R.A.R. (voir **annexe 5**)

=====

Du 2 janvier au 15 février 2010, examen des dossiers par le Conseil Scientifique

Pour chaque dossier, désignation des rapporteurs par le Président du Conseil Scientifique, puis des experts, récupération des avis, synthèse, ...

=====

28 février 2010 au plus tard :

Choix définitif des dossiers retenus par le Conseil d'Administration de l'A.FRE.TH. et confirmation du déblocage des crédits.

Début de la mise en place des contrats avec les soumissionnaires.

NOTA : Les investigateurs des projets déclarés éligibles dans le cadre des appels à projets précédents, et souhaitant les soumettre à nouveau dans le cadre de l'appel 2010, sont dispensés de l'envoi de l'avant-projet et peuvent adresser directement leur projet complet avant le 31 décembre 2009 (courrier R.A.R.).